

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue à 18h00 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le mercredi, 11 décembre 2024.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Marie-Andrée Bonneau, Stéphanie Nantel

Monsieur le conseiller : René Villeneuve

SONT ABSENTS :

Madame la conseillère : RoseAnna Cirino

Monsieur le conseiller : Philip Panet-Raymond

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général adjoint : M. Daniel Grenier

Le greffier : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

À 18 h 00, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance extraordinaire - 11 décembre 2024

2024-12-510

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

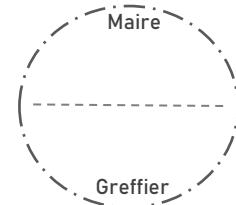
D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. URBANISME

2.1. Règlementation d'urbanisme



2.1.1. 801-65 - Règlement modifiant le Règlement 801- Zonage afin d'ajouter des usages à la zone C-13 - Adoption du second projet

2024-12-511

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 par 3° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville peut spécifier pour une zone les usages qui sont autorisés et ceux prohibés;

CONSIDÉRANT que les dispositions assujetties à l'article 113 par 3° de la loi sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du règlement de zonage a été déposée en septembre 2024;

CONSIDÉRANT que les usages sont compatibles avec les usages déjà autorisés dans la zone;

CONSIDÉRANT que les usages demandés n'entraineront pas d'impact pour les secteurs résidentiels limitrophes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la consultation publique sur ledit projet tenue avant la présente séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADOPTER sans changement le second projet du *Règlement 801-65 modifiant le Règlement 801- Zonage afin d'ajouter des usages à la zone C-13.*

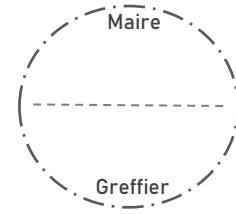
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. AUTRE RÈGLEMENTATION

3.1. 974-01 - Règlement modifiant le Règlement 974 décrétant une dépense et un emprunt de 4 500 000 \$ pour des travaux d'amélioration du drainage des rues de la pommeraie et cerisiers pour augmenter la dépense et l'emprunt de 247 000 \$ pour des travaux d'amélioration du drainage dans le secteur cerisiers- Adoption

2024-12-512



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 974-01 modifiant le Règlement 974 décrétant une dépense et un emprunt de 4 500 000 \$ pour des travaux d'amélioration du drainage des rues de la pommeraie et cerisiers pour augmenter la dépense et l'emprunt de 247 000 \$ pour des travaux d'amélioration du drainage dans le secteur cerisiers.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2. 987 - Règlement sur la numérotation des bâtiments - Adoption

2024-12-513

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut en vertu de l'article 67, paragraphe 5, de la *Loi sur les compétences municipales* adopter un règlement pour régir la numérotation d'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu d'exiger l'installation uniforme de la numérotation civique sur certains bâtiments;

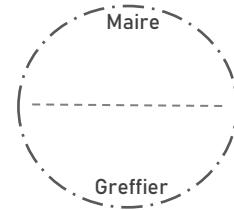
CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt général des citoyens, notamment pour des fins de sécurité publique et d'intervention rapide des services d'urgence qu'une numérotation des bâtiments soit exigée ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 987 sur la numérotation des bâtiments*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	



3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3. 989 - Règlement sur la gestion des matières résiduelles - Adoption

2024-12-514

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* donne le pouvoir à la Ville de faire des règlements en matière de salubrité;

CONSIDÉRANT que la Ville désire mettre à jour son règlement sur la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 9 décembre 2024 et que le projet a été déposé à la même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 989 sur la gestion des matière résiduelles*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

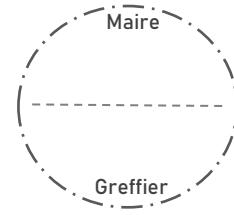
3.4. 990 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 155 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Northcote - Adoption

2024-12-515

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* permet de faire des changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, tant que ces derniers ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 990 décrétant une dépense et un emprunt de 1 155 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Northcote en remplaçant le libellé de l'article 5 par le suivant :*

"Le Conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)."

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5. 991 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 5 685 000 \$ pour des travaux de réfection pluviale - Secteur Bordeaux - Adoption

2024-12-516

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* permet de faire des changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, tant que ces derniers ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

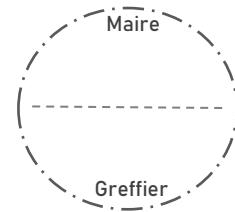
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 991 décrétant une dépense et un emprunt de 5 685 000 \$ pour des travaux de réfection pluviale - Secteur Bordeaux en remplaçant le libellé de l'article 5 par le suivant :*

"Le Conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)."

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	



2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6. 993 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 200 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par gainage - Adoption

2024-12-517

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* permet de faire des changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, tant que ces derniers ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

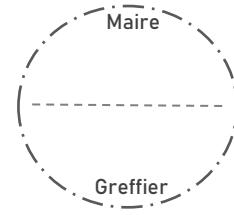
D'ADOPTER le *Règlement 993 décrétant une dépense et un emprunt de 4 200 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par gainage* en remplaçant le libellé de l'article 5 par le suivant :

"Le Conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)."

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.7. 994 - Règlement concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2025 - Adoption



2024-12-518

CONSIDÉRANT les articles 244.1 et suivants et 244.29 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT les articles 485 et suivants, les articles 500.1 et suivants et les articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de , appuyée par , il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 994 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2025*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.8. 995 - Règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2025 - Adoption

2024-12-319

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales* permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la ville;

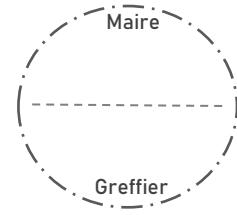
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 995 concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2025*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	



2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

5. CLÔTURE

2024-12-520

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE LEVER la séance à 18H44.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino – ABSENTE		
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

M^e Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier